



Mémoire présenté à **GENIVAR Inc.** et au **Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune** du Québec dans le cadre de la consultation du public sur le Programme d'évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs (EES2)

par

SNAP Québec - Société pour la nature et les parcs du Canada - section de Québec

Le 16 janvier 2012

LISTE DES RECOMMANDATIONS	3
PRESENTATION DE L'ORGANISME	5
INTRODUCTION	6
DESCRIPTION DES MILIEUX	7
MILIEUX BIOLOGIQUES	7
MILIEUX HUMAINS	9
LES PRÉOCCUPATIONS ET LES ATTENTES	10
AIRES SENSIBLES, CONTRAINTES ET ENJEUX	11
AIRES SENSIBLES	11
AIRES PROTEGEES	12
HABITATS FAUNIQUES D'INTERET PARTICULIER (ZIEB, ZI MAMMIFERES MARINS, ZONES COTIERE, DE CONCENTRATION D'OISEAUX PECHE	14
TERRITOIRE D'UTILISATION IMPORTANTE	15
AUTRES REMARQUES	15
CONCLUSIONS	16
SIGNATURE	17

Liste des recommandations

Recommandation #1

Le rapport doit produire une analyse bien plus complète des milieux biologiques de la zone d'étude en portant une attention particulière aux processus écologiques et évolutifs qui soutiennent la biodiversité de cette unité fonctionnelle.

Recommandation #2

Identifier et conduire les études nécessaires à l'acquisition des connaissances manquantes relatives à l'impact cumulatif des activités de l'industrie pétrolière et gazière extracôtière sur les milieux biologiques.

Recommandation #3

Conformément aux standards internationaux des ÉES, développer différents scénarios de développement possibles, en précisant leurs impacts respectifs sur les biens et services écologiques du golfe afin de favoriser un choix éclairé du politique comme de la population.

Recommandation #4

Compte tenu des risques importants encourus, la décision d'ouvrir le golfe du Saint-Laurent aux activités industrielles d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière devrait être discutée entre les cinq provinces concernées et soumise à l'approbation de leurs populations.

Recommandation #5

Au Québec, nous recommandons que cette consultation soit confiée au Bureau des audiences publiques en environnement.

Recommandation #6

La cartographie des territoires d'intérêt pour la conservation marine commandée par le MDDEP doivent impérativement servir de base la réflexion sur la sensibilité du golfe.

Recommandation #7

Les processus écologiques et évolutifs qui permettent le maintien de la biodiversité dans le golfe doivent être intégrés dans la méthode d'identification des aires sensibles. Certains éléments écologiquement importants mais situés hors des frontières du Québec devraient également être considérés.

Recommandation #8

Les habitats essentiels des espèces listées en vertu de la loi sur les espèces en péril doivent être cartographiés individuellement et pleinement intégrés à l'identification des zones de sensibilité.

Recommandation #9

Afin d'éviter toute confusion et parce que les noms communs peuvent varier d'une localité à l'autre, il serait souhaitable de systématiquement mentionner le nom scientifique des espèces dont traite le rapport.

Recommandation #10

La zone côtière, compte tenu de son importance écologique et des services écologiques qu'elle rend aux populations riveraines doit automatiquement être considérée comme une zone de sensibilité.

Recommandation #11

La délimitation de la zone côtière doit minimalement inclure la frange marine allant de 0 à 50 mètres de profondeur conformément aux recommandations des dizaines de scientifiques locaux ayant réfléchi à cette question.

Recommandation # 12

Les sites touristiques doivent être intégrés à l'analyse et contribuer à l'identification des zones sensibles.

Recommandation #13

Les aires peu ou mal connues devraient absolument être identifiées comme telles et faire l'objet d'intenses recherches afin de définir objectivement leur niveau de sensibilité.

Recommandation #14

Une véritable évaluation du risque industriel spécifique à chaque zone de sensibilité devra être réalisée.

Présentation de l'organisme

La Société pour la nature et les parcs du Canada (SNAP) est un organisme à but non lucratif fondé en 1963 par des citoyens qui avaient à cœur la sauvegarde des espaces naturels du Canada. Organisme pancanadien, la SNAP dispose de 13 sections impliquées localement et soutenues par des milliers de membres.

La SNAP a pour mission la protection du patrimoine naturel en favorisant la création et la bonne gestion d'aires protégées. À ce jour, la SNAP a contribué à la protection de plus de 450 000 km² du patrimoine naturel du Canada.

Au Québec, la section locale de la SNAP existe depuis 10 ans. Elle travaille en collaboration avec les autres groupes environnementaux, les groupes régionaux, les Premières Nations, les communautés locales et les gouvernements.

La SNAP Québec porte un intérêt particulier au milieu marin et supporte activement les initiatives de création d'aires marines protégées - AMP. En collaboration avec le projet de conservation marine Tawich (Université McGill, Nation Crie de Wemindji), la SNAP Québec a organisé, en juin 2010 à Rimouski, le tout premier Symposium sur les AMP. La SNAP Québec est aussi membre de la Coalition Saint-Laurent qui réclame un moratoire sur l'exploitation pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent. Enfin, la SNAP Québec collabore étroitement avec le gouvernement du Québec en matière de conservation de la biodiversité marine.

Introduction

Le golfe du Saint-Laurent est un écosystème unique au monde qui abrite une biodiversité exceptionnelle. Par ailleurs il constitue la base des modes de vie de très nombreuses communautés, bien entendue côtières, mais bien au-delà. C'est aussi un écosystème fragile soumis à de nombreuses pressions souvent d'origine anthropique.

L'implantation d'une industrie lourde comme l'industrie pétrolière et gazière extracôtière doit être envisagée avec une très grande prudence et en concertation avec l'ensemble des populations concernées. C'est dans cet objectif que le Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune a commandé à la firme GENIVAR Inc. un rapport pour l'évaluation environnementale stratégique sur la mise en valeur des hydrocarbures dans les bassins d'Anticosti, de Madeleine et de la baie des Chaleurs.

Ce rapport est depuis le 3 octobre 2011, et pour une durée initiale de deux mois¹, soumis à une consultation publique.

Sur le fond cette consultation est selon nous trop restrictive et orientée (le chapitre 6.4. intitulé *Retombées économiques* est à cet effet très caractéristique). Elle présuppose un développement prochain de l'industrie pétrolière et gazière dans le golfe du Saint-Laurent alors même qu'aucun débat public n'a été organisé. Par ailleurs cette revue de littérature, qui par définition ne produit aucune connaissance nouvelle, mentionne d'importantes lacunes dans la connaissance de l'écosystème du Saint-Laurent. En conséquence il nous semble absolument prématuré de finaliser la réflexion sur le devenir de l'industrie pétrolière et gazière notamment en proposant un échéancier pour son développement.

Sur la forme nous regrettons la publication tardive de la documentation préliminaire, l'organisation limitée, au moins géographiquement, des séances de partage d'informations, la brièveté de la période de consultation incompatible avec l'importance du travail nécessaire et le choix d'un mode de consultation en ligne bien trop complexe (longueur du formulaire, limitation des commentaires généraux, impossibilité de retravailler ses commentaires...) et imparfait (page 24 et 25 identiques).

Toutefois ce document servira certainement de base aux réflexions attendues, plus globales et à venir sur la pertinence du développement de cette industrie dans le golfe. Nous avons donc considéré qu'il était de notre responsabilité de contribuer à sa bonification. Toutefois pour les raisons précédemment évoquées nous avons choisi de commenter le rapport de GENIVAR Inc. selon un format libre. Notre mémoire traite principalement des enjeux liés à la conservation de biodiversité marine, en particulier par la création d'aires marines protégées, notre domaine privilégié d'expertise. Nous avons, dans la mesure du possible, suivi le plan du formulaire de consultation en ligne.

¹ Ce très court délai de commentaires a été étendu jusqu'au 16 janvier 2012, le 18 novembre 2011.

Description des milieux

Le rapport décrit et analyse en 190 pages les composantes physiques, biologiques et humaines de la zone d'étude à partir d'une revue de littérature.

Milieux biologiques

Les auteurs du rapport, dans leur bilan sur les connaissances (p. 29), considèrent que les données disponibles sur le « milieu récepteur » permettent une appréciation générale valable des enjeux environnementaux. Toutefois ils identifient de nombreuses lacunes dans les connaissances et recommandent qu'elles soient comblées afin de permettre une gestion environnementale satisfaisante des activités de l'industrie pétrolière et gazière.

Nous avons reproduit ci-après les lacunes identifiées par GENIVAR Inc., les plus directement en lien, selon nous, avec la caractérisation biologique du milieu récepteur. On notera que cinq des sept lacunes identifiées concernent des espèces de vertébrés et même trois lacunes concernent des mammifères marins.

- Mouvement des mammifères marins entre leurs différentes aires de concentration.
- Localisation d'aires de reproduction ou de mise bas de certaines espèces de cétacés à dents ou de phoques.
- Cycle annuel d'utilisation du territoire par les mammifères marins, particulièrement en période hivernale.
- Courants et phénomènes physiques déterminants pour certaines composantes biologiques (gyre, zones de résurgence).
- Données générales (comportement, répartition) de l'utilisation saisonnière du golfe du Saint-Laurent par la faune marine.
- Utilisation de la zone d'étude par la tortue luth.
- Localisation d'aires de reproduction et d'alevinage pour certaines espèces piscicoles d'intérêt commercial.

Ce biais vis-à-vis des taxons les plus complexes – et part ailleurs les mieux connus – est dommageable pour l'ensemble de l'analyse des enjeux environnementaux réalisée plus loin car il conduit à ignorer complètement des pans entiers de la biodiversité marine du Saint-Laurent. En effet la biodiversité – selon la Convention sur la diversité biologique à laquelle le Québec s'est déclaré lié par décret – est « *la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie ; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes [dont la définition est donnée comme le complexe dynamique formé de communautés de plantes, d'animaux et de micro-organismes et de leur environnement non vivant qui, par leur interaction, forment une unité fonctionnelle]* ».

Au-delà des nombreuses espèces que ce travail ignore totalement – et dont certaines jouent un rôle crucial (e.g. plancton) on constate que la principale lacune de cette analyse est de ne pas avoir envisagé la zone d'étude comme une unité fonctionnelle. Nulle part GENIVAR Inc. ne tente de caractériser les processus écologiques (e.g. production primaire, cycle biogéochimiques, transferts énergétiques dans réseau trophique, mouvements océanographiques et de populations...) et évolutifs qui maintiennent la

biodiversité marine du Saint-Laurent. Pourtant cette approche est nécessaire car elle seule permettra de maintenir la fonctionnalité, la stabilité et la résilience de cet écosystème dont dépendent le bien-être et peut-être même la survie des populations côtières.

Recommandation #1

Le rapport doit produire une analyse bien plus complète des milieux biologiques de la zone d'étude en portant une attention particulière aux processus écologiques et évolutifs qui soutiennent la biodiversité de cette unité fonctionnelle.

Le document rapporte également de grosses lacunes quand aux effets des activités liées à l'exploration et l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers. On connaît mal en particulier les :

- Effets cumulés des différentes activités humaines à proximité d'aires de concentration et d'alimentation de la faune marine.
- Effets des levés sismiques sur les organismes sensibles ou susceptibles d'être touchés.
- Effets des déversements accidentels en pleine mer, dans un environnement marin comme celui du golfe du Saint-Laurent.

Dans ces conditions et en vertu du principe de précaution, inscrit dans la loi québécoise sur le développement durable, il nous apparaît nécessaire de préciser sérieusement ces enjeux au moyen d'études complémentaires. Cela est d'autant plus important dans une perspective cumulative où les effets de cette possible nouvelle activité industrielle viendront menacer un peu plus un écosystème dont les changements biologiques, écologiques, climatiques et océanographiques, d'origine anthropique, sont déjà préoccupants².

Recommandation #2

Identifier et conduire les études nécessaires à l'acquisition des connaissances manquantes relatives à l'impact cumulatif des activités de l'industrie pétrolière et gazière extracôtière sur les milieux biologiques.

² MPO. 2010. Rapport sur l'état et les tendances des écosystèmes marins canadiens en 2010. Secrétariat canadien de consultation scientifique du MPO. Avis scientifique 2010/30 (révisé)

Milieus humains

Le profil socio-économique (p. 233) de la zone d'étude souligne l'importance de l'exploitation des ressources naturelles renouvelables du golfe du Saint-Laurent, aux premiers rangs desquels la pêche et le tourisme. D'ailleurs les perspectives de développement régional (p. 240) rapportent une volonté de plusieurs MRC de renforcer ces orientations. Il nous apparaît légitime de s'interroger sur la compatibilité de leurs projets de développement durable avec un tout autre type projet, basé sur l'exploitation d'une ressource naturelle non renouvelable et dont l'impact mal connu pourrait hypothéquer les efforts actuellement consenties par ces MRC.

Sans contribuer plus avant au débat, nous proposons qu'à l'instar des recommandations de nombreuses agences de développement et de coopération sur le déroulement d'une évaluation environnemental stratégique³, il nous apparaît essentiel que le rapport final nous offre la possibilité de comparer plusieurs options de développements à la lumière de leur bénéfices attendus pour les population riveraines du golfe mais aussi de leurs impacts sur les biens et services écologiques⁴, nuls part abordés dans ce rapport.

Recommandation #3

Conformément aux standards internationaux des ÉES, développer différents scénarios de développement possibles, en précisant leurs impacts respectifs sur les biens et services écologiques du golfe afin de favoriser un choix éclairé du politique comme de la population.

³ OCDE 2006. L'évaluation environnementale stratégique, guide de bonnes pratiques dans le domaine de la coopération pour le développement.

⁴ Les *services écologiques* sont des bénéfices que les humains retirent d'écosystèmes fonctionnels. On les classe dans quatre catégories : les services d'approvisionnement (e.g. produits de la pêche, substances médicales d'origine marine, etc.), les services de régulation (e.g. stockage du carbone, régulation du climat, etc.), les services culturels (e.g. inspiration artistique, sujet d'études scientifiques, etc.) et les services de soutien dont dépendent les trois premiers (e.g. cycles biogéochimiques, processus écologiques, etc.).

Les préoccupations et les attentes

Nous croyions que la liste des préoccupations et des attentes proposées dans le formulaire est trop restrictive. C'est la conséquence directe de cette ÉES qui présuppose un développement pétrolier et gazier dans la partie québécoise du golfe du Saint-Laurent et intervient finalement assez tard dans la hiérarchie décisionnelle et somme toute en aval de la décision politique.

Il nous semble qu'une décision aussi importante que celle d'autoriser l'implantation de l'industrie pétrolière et gazière extracôtière en plein cœur d'un écosystème aussi exceptionnel que le golfe du Saint-Laurent, une décision avec des implications très importantes notamment en matière environnementale mérite un examen plus large.

Recommandation #4

Compte tenu des risques importants encourus, la décision d'ouvrir le golfe du Saint-Laurent aux activités industrielles d'exploration et d'exploitation pétrolière et gazière devrait être discutée entre les cinq provinces concernées et soumise à l'approbation de leurs populations.

Recommandation #5

Au Québec, nous recommandons que cette consultation soit confiée au Bureau des audiences publiques en environnement.

Aires sensibles, contraintes et enjeux

Cette section cherche à cartographier les zones biologiquement sensibles ainsi que les zones de contrainte quant à l'installation de cette industrie. C'est une étape importante dans la mesure où la planification spatiale permet de rendre cohérent les nombreuses décisions liées à la gestion des océans, de maximiser leurs bénéfices et de minimiser les conflits d'intérêt et les impacts sur l'environnement. Toutefois nous suggérons ci-après de nombreuses améliorations au travail effectué par GENIVAR Inc. qui ne nous semble, en l'état, absolument pas suffisamment rigoureux ni complet pour orienter la planification d'un éventuel développement pétrolier et gazier dans le golfe du Saint-Laurent.

Soucieux de respecter la contrainte thématique imposée par le formulaire électronique de consultation (voir remarques introductives) nos principales critiques de la méthode retenue par GENIVAR Inc. se retrouvent dans la rubrique « Autres remarque » mais nous invitons le lecteur à leur donner toute l'importance nécessaire.

Aires sensibles

Les aires et les composantes sensibles sont définies comme des espaces maritimes et côtiers qui pour différentes raisons écologiques et sociales (i.e. le bien-être des communautés côtières et insulaires) présentent des résistances ou des fragilités particulières face à la réalisation des activités d'exploration ou d'exploitation pétrolières et gazières (p. 297). Le présent rapport a fait le choix de n'examiner qu'un nombre limité de sensibilités classées en quatre catégories que nous commenterons individuellement dans les prochains paragraphes.

Dans le passé plusieurs analyses des zones sensibles du golfe du Saint-Laurent ont été produites. Mais rares sont celles qui proposent une approche suffisamment globale pour être utilisables dans le contexte de l'ÉES. Toutefois suite à l'engagement du gouvernement québécois de protéger 10 % de son territoire marin d'ici 2015, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs a confié à son comité aviseur⁵ un travail d'identification des aires d'intérêt pour la conservation marine. Ce groupe de travail qui regroupe différents ministères provinciaux et fédéraux ainsi des ONG environnementales (dont la SNAP Québec) collabore avec la chaire UNESCO en analyse intégrée des systèmes marins⁶ qui assure le pilotage scientifique et technique du projet. Les résultats de ce travail qui procèdent directement du MDDEP devraient sans aucun doute servir de base à l'identification des sensibilités de la partie québécoise du golfe.

⁵ En fait un groupe de travail sur la conservation de la biodiversité marine rattaché à la Table de concertation sur la conservation où siège le MRNF.

⁶ <http://www.uqar.ca/uqar-info/la-chaire-unesco-recoit-un-mandat-provincial/#.TsUJis4OiCI.email>

Recommandation #6

La cartographie des territoires d'intérêt pour la conservation marine commandée par le MDDEP doivent impérativement servir de base la réflexion sur la sensibilité du golfe.

La mise en œuvre de la recommandation#5 est d'autant plus importante que de graves lacunes caractérisent la méthode d'identification des sites sensibles présentées dans ce rapport. En effet conformément à la justification de notre première recommandation, le golfe du Saint-Laurent n'est jamais considéré globalement ni comme une unité fonctionnelle.

Recommandation #7

Les processus écologiques et évolutifs qui permettent le maintien de la biodiversité dans le golfe doivent être intégrés dans la méthode d'identification des aires sensibles. Certains éléments écologiquement importants mais situés hors des frontières du Québec devraient également être considérés.

Aires protégées

Les aires marines protégées (AMP) sont à juste titre considérées comme des aires sensibles importantes. Bien qu'il existe un engagement gouvernemental du Québec à protéger 10% de son territoire marin d'ici 2015 (voir recommandation#5 et sa justification), les AMP représentent actuellement moins de 1% de la surface des eaux québécoises.

Nous listons ci-après les omissions ou erreur de cartographie des AMP québécoises :

Omissions

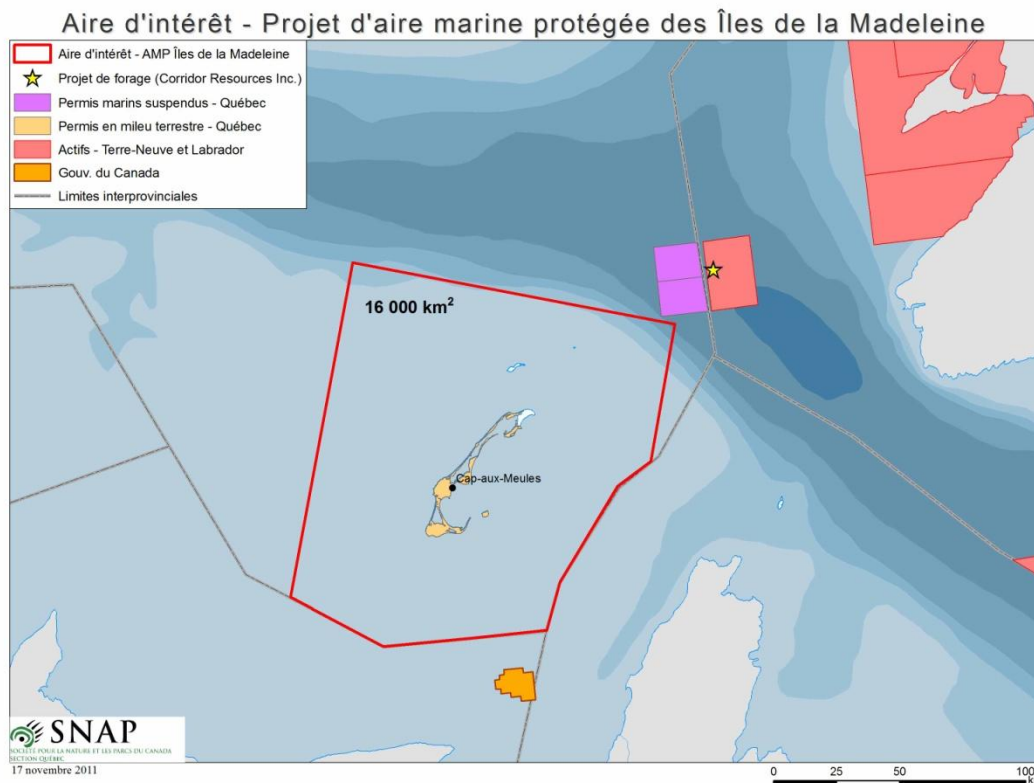
- La réserve aquatique de l'estuaire de la rivière Bonaventure pourtant mentionnée dans le texte est absente de la carte #1 p. 74 du *Document d'information en support l'approche participative*
- Le site d'intérêt du banc des Américains n'est pas identifié dans le texte analysant les sensibilités du bassin d'Anticosti p. 81 du *Document d'information en support l'approche participative*
- Le Rocher aux Oiseaux est cartographié comme « zone d'importance pour les oiseaux », mais on a oublié la superficie de protection marine (1 km de rayon) autour du Rocher aux Oiseaux et du Rocher aux Margaux situé juste à côté

Cartographie

- Les contours (voir cartes 5.1 du *Document d'information en support l'approche participative* et du *Rapport d'étude*) et la position du projet d'aire protégée du Banc des américains sont différents de ceux du site d'intérêt tels que présentés par Pêches et Océans Canada.
- Les contours (voir cartes 5.1 du *Document d'information en support l'approche participative* et du *Rapport d'étude*) du projet d'aire protégée des îles de la

madeleine sont différents de ceux du projet annoncé initialement (le plateau madelinien – 16 000 km² cf. carte ci-dessous réalisée à partir de celle du Groupe bilatéral sur les aires marines protégées). Nous nous étonnons de ce choix cartographique puisque p. 298 le rapport de l'ÉES2 mentionne que la superficie de l'étude couvre 13 800 km² et rappelle que la législation encadrant les Aires marines nationales de conservation interdit toute prospection et exploitation pétrolière et gazière. Compte tenu que l'étude concernant la création d'une AMP aux îles de la Madeleine s'achèvera dans un minimum de deux ans, sans que l'on puisse dire aujourd'hui quelles portions de l'aire d'étude constitueront la future AMP nous recommandons, qu'en vertu du principe de précaution, l'ensemble de l'aire d'étude soit considérée comme sensible.

- Oublie d'au moins trois ROM sur la basse côte nord ROM de Saint-Augustin, de Watshishou et de Gros-Mécatina
- De nombreux secteurs riches en ACOA (aires de concentrations d'oiseaux aquatiques) ont été oubliés, sur la Côte-Nord et à Anticosti.



La précision des contours est importante car dans l'approche retenue par GENIVAR Inc., c'est la superposition des aires de sensibilité qui définit le niveau de sensibilité d'une zone donnée. Dans ces conditions et, bien que nous suggérons d'importantes modifications à la méthode d'identification des zones de sensibilité, nous étions en droit d'attendre un traitement plus rigoureux de la cartographie des aires de sensibilité.

Enfin le traitement qui est fait des aires protégées est désordonné. L'éparpillement des informations sur les aires protégées en rend la compréhension difficile. On trouve de l'information dans la section 3.4.1.4. *Espaces d'intérêt particulier*, d'ailleurs presque plus abondante que dans la section 5.1.1. *Aires protégées*, même si elle n'est accompagnée d'aucune carte. Cette difficulté a conduit à l'oubli de coquilles qui nuisent également à la compréhension globale de la situation des AMP au Québec. À titre d'exemple, p. 230, le rapport indique que la liste des territoires désignés comme des Refuges d'oiseaux migrateurs est consultable dans le tableau 3.8 or ce dernier 3.8 donne des informations sur les aires de concentration et l'habitat des espèces de pinnipèdes.

Habitats fauniques d'intérêt particulier (ZIEB, ZI mammifères marins, zones côtière, de concentration d'oiseaux pêche

La Loi fédérale sur les espèces en péril (LEP) oblige l'autorité publique responsable à identifier, pour chacune des espèces concernées par cette loi, leur habitat essentiel avant de le protéger adéquatement. Dans le territoire couvert par l'étude 18 espèces sont concernées par la LEP (8 espèces sont considérées comme en voie de disparition, 4 sont menacées, 6 sont préoccupantes). Le rapport de l'ÉES n'intègre pas spécifiquement les habitats essentiels de ces espèces pourtant légalement protégés.

Recommandation #8

Les habitats essentiels des espèces listées en vertu de la loi sur les espèces en péril doivent être cartographiés individuellement et pleinement intégrés à l'identification des zones de sensibilité.

Recommandation #9

Afin d'éviter toute confusion et parce que les noms communs peuvent varier d'une localité à l'autre, il serait souhaitable de systématiquement mentionner le nom scientifique des espèces dont traite le rapport.

Zone côtière

La zone côtière est considérée, par les auteurs du rapport, comme une aire de sensibilité importante. Ils la définissent comme la zone où s'observe des « processus d'interaction (composantes physiques, biologiques et humaines) entre la terre et la mer sont les plus intenses ». L'étendue de cette zone côtière reste toutefois difficile à délimiter. Identifiée initialement comme la zone marine allant de 0 à 20 mètres de profondeur, sa frontière a évolué au cours des consultations publiques, 0-30 mètres aux îles-de-la-Madeleine puis 0-50 mètres à Gesgapegiag. Certains spécialistes considèrent que l'interface entre les milieux terrestres et marins peut se ressentir jusqu'à une profondeur bien supérieure (jusqu'à 125 mètres). Devant cette imprécision nous pensons judicieux de nous aligner sur les recommandations des nombreux experts et scientifiques locaux qui ont travaillé à l'identification collégiale des ZIEB⁷ de l'EGSL et qui préconise de limiter la zone côtière

⁷ MPO, 2006. Compte-rendu de l'atelier zonal sur l'identification des zones d'importance écologique et

à la zone allant de 0 à 50 mètres de profondeur.

Recommandation #10

La zone côtière, compte tenu de son importance écologique et des services écologiques qu'elle rend aux populations riveraines doit automatiquement être considérée comme une zone de sensibilité.

Recommandation #11

La délimitation de la zone côtière doit minimalement inclure la frange marine allant de 0 à 50 mètres de profondeur conformément aux recommandations des dizaines de scientifiques locaux ayant réfléchi à cette question.

Territoire d'utilisation importante

Il est important d'intégrer à une réflexion sur un possible développement pétrolier et gazier dans le golfe les autres activités économiques dépendantes du fleuve. La pêche et l'aquaculture sont deux activités importantes pour les communautés riveraines du golfe. Toutefois nous nous étonnons que le tourisme n'ait pas été considéré dans cette analyse. Les îles-de-la-Madeleine, connues mondialement, auraient-elles le même succès si des plateformes pétrolières les entouraient et polluaient occasionnellement leurs plages et lagunes ?

Le tourisme, y compris l'observation des baleines, qui représente une activité économique importante à l'échelle de tout le golfe, et qui dépend d'un environnement naturel en bonne santé doit impérativement être mieux traité dans cette évaluation environnementale stratégique.

Recommandation # 12

Les sites touristiques doivent être intégrés à l'analyse et contribuer à l'identification des zones sensibles.

Autres remarques

La méthode d'identification des zones de sensibilité retenue, pour être intuitive, ne nous semble pas pertinente. Elle n'est d'ailleurs justifiée par aucune référence académique récente ni même par des exemples réussis et significatifs.

La méthode retenue accorde une forte sensibilité aux zones de superposition de plusieurs aires sensibles. Cette approche quantitative néglige potentiellement certaines zones dont l'importance fonctionnelle est capitale. La solution à ces graves lacunes consiste à mettre en œuvre les recommandations #6 et #7 précédemment énoncées.

Nous avons décelé une autre faille, relevant de la logique, dans l'application de la méthode choisie par GENIVAR Inc. Certaines couches d'informations utilisées dans

l'analyse ne sont pas indépendantes. C'est le cas des ZIEB qui ont été déterminées à partir de plusieurs couches d'information dont la couche des Zones d'intérêt pour les mammifères marins qui constitue alors un sous-ensemble des ZIEB. Par le choix méthodologique retenu qui consiste à ne considérer que la superposition de plusieurs couches d'informations, dans un langage plus mathématique cela s'appelle l'intersection, on finit par soustraire de l'information à la couche de synthèse que sont les ZIEB.

À titre d'exemple on considérera que l'intersection de la couche ZIEB avec la couche des zones d'intérêt pour les mammifères marins correspond au choix d'une portion seulement de l'espace important pour les mammifères marins et vide la couche ZIEB de toute l'information biologique qui n'est pas relative aux mammifères marins.

Pour finir cette démonstration sur l'absolue nécessité de revoir la méthode nous rappellerons que malgré les nombreuses lacunes identifiées par ce rapport, l'absence d'information relative à une aire donnée conduit à la considérer automatiquement comme une aire non sensible. Ces aires devraient bien au contraire faire l'objet d'une attention particulière, notamment des chercheurs, dans le but de déterminer objectivement leur sensibilité.

Recommandation #13

Les aires peu ou mal connues devraient absolument être identifiées comme telles et faire l'objet d'intenses recherches afin de définir objectivement leur niveau de sensibilité.

Par ailleurs une véritable évaluation du risque industriel, entendu comme la confrontation d'un aléa (phénomène industriel dangereux) et d'une zone géographique où existent des enjeux environnementaux (redéfinis en fonction des recommandations énoncées ci-dessus) devra être faite.

Recommandation #14

Une véritable évaluation du risque industriel spécifique à chaque zone de sensibilité devra être réalisée.

Conclusions

Pour la SNAP Québec les cartes des zones de sensibilités sont incomplètes et erronées. C'est très préjudiciable dans la mesure où elles supportent l'ensemble de la stratégie d'un possible développement de l'exploitation des hydrocarbures extracôtiers (« niveau de sensibilité doit permettre la prise de décision éclairée par les autorités gouvernementales » p. 462). Cette analyse ne peut en aucun cas être utilisée à cet effet, d'ailleurs ses conclusions en termes de superficie (p. 464) nous semblent inacceptables. Nous recommandons que l'analyse des zones de sensibilité soit entièrement refaite, conformément aux recommandations #6, #7 et #13, et en synergie avec la réflexion que mène le MDDEP notamment au sein du Groupe de travail sur la conservation de la biodiversité marine auquel participe la SNAP Québec.

Signature

Ce rapport a été préparé par les personnes suivantes :

Jérôme Spaggiari, coordonateur de la conservation

Sylvain Archambault, responsable aires protégées et aménagement du territoire

Patrick Nadeau, directeur général

SNAP Québec

7275, St-Urbain suite 303

Montréal, Québec

H2R 2Y5

+1 307 581-7627

jspaggiari@snapqc.org

www.snapqc.org